À propos de l'Eucharistie dominicale

Dans le chapitre sur l'« Eucharistie » de mon livre sur la spiritualité, *Et toute la maison fut remplie de l'odeur du parfum*, j'avais écrit que, dans la prière, nous sommes unis à la foi de Jésus, et qu'en fait c'est Jésus lui-même qui « *prie pour nous…, prie en nous…, est prié par nous comme notre Dieu* ». Et j'ajoutais que l'Eucharistie, confiée par Jésus à l'Église, est le don le plus précieux qu'il ait reçu avant sa passion, et que jamais une Dame ou un Chevalier ne devrait négliger de participer à la liturgie de la Messe, au moins le dimanche, car il « n'existe aucun acte de culte plus parfait et plus élevé que celui-ci ; et c'est toujours un acte de bénédiction et d'action de grâce ».

On pourrait cependant me faire remarquer qu'un membre de l'Ordre peut, dans sa vie, se trouver dans une situation d'irrégularité morale l'incitant à se dispenser de participer à la Sainte Messe.

Je voudrais répondre sur ce point, en précisant que, dans une situation de péché, chacun de nous doit avoir recours au sacrement de pénitence, comme l'enseigne le Catéchisme de l'Église catholique (n° 1415). S'il s'agit, en revanche, d'une irrégularité canonique, ou si l'on se trouve dans une situation d'affaires, de travail ou autre, la première décision est de ne pas se disculper, y compris en ne s'approchant pas directement de la Communion eucharistique. Je voudrais en effet rappeler que toute la foi de l'Église se manifeste dans la célébration de la Sainte Messe, de l'écoute de la Parole de Dieu jusqu'à l'offrande de Jésus au Père qui se rend présent dans le mystère de son Corps et de son Sang. C'est pourquoi la participation à la Sainte Messe a toujours un sens et, même sans communier, elle a un « sens absolument raisonnable », disait Benoît XVI, car, tout en ne s'approchant pas de la Communion, on participe à l'événement du **don de soi de Jésus au Père**, qui renouvelle, de manière non sanglante, sa passion, sa mort et sa résurrection.

Dans une culture sécularisée, où les valeurs fondamentales de la foi se perdent facilement, aucun Chevalier ou Dame, en vertu de son appartenance à l'Ordre du Saint-Sépulcre, ne devrait ignorer le lien étroit entre son appartenance et le mystère de l'Eucharistie. Ce n'est pas par hasard, qu'après

la consécration par le célébrant, les fidèles répondent : « *Nous proclamons ta mort Seigneur Jésus, nous célébrons ta résurrection, nous attendons ta venue* » (Liturgie).

Un Chevalier et une Dame prennent tout cela en haute considération, l'intègrent dans leur noblesse spirituelle, et ne devraient donc jamais omettre de participer à l'Eucharistie dominicale.

+ Fernando Cardinal Filoni

(Mars 2023)